

RHÔNE-ALPES

Economie

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 70 - mars 2007

Le tourisme emploie 4,6 % des salariés de Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, l'emploi lié au tourisme varie de 81 600 salariés en basse saison à 120 500 en haute saison. Le poids du tourisme est ainsi un peu plus élevé dans la région qu'au niveau national. Les disparités locales sont importantes : 16 % des emplois sont concernés en Savoie et seulement 2 % dans la Loire. L'hôtellerie, les autres types d'hébergement et la restauration sont les principaux employeurs. Pour l'ensemble de la région, le pic d'activité d'été est plus fort que celui d'hiver, sauf en Savoie.

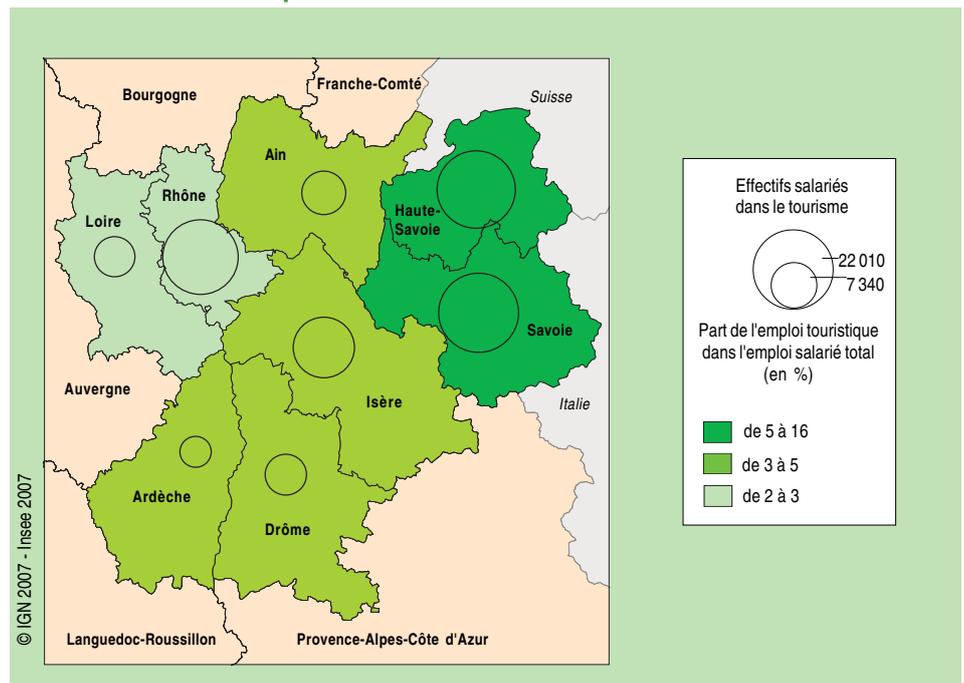
Nellie Rodriguez

En 2003, dans la région Rhône-Alpes, le tourisme génère en moyenne annuelle plus de 97 000 emplois salariés. Ces emplois représentent 4,6 % de l'emploi salarié régional total⁽¹⁾, ce qui place Rhône-Alpes légèrement au-dessus du taux national (4,3 %). En comparaison, cette part s'élève à 7 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le poids du tourisme dans l'emploi salarié total est variable selon les départements et les zones touristiques. Le tourisme rhônalpin est avant tout un tourisme de montagne. Ainsi, c'est en Savoie et en Haute-Savoie que la part

d'emploi touristique est la plus élevée (respectivement 15,8 % et 9,2 %). L'Ardèche se situe au troisième rang avec 4,3 % d'emploi lié à la fréquentation touristique, devant l'Ain (4,0 %), la Drôme (3,8 %) et l'Isère (3,3 %). Cette part n'est que de 2,7 % dans le Rhône et de 2,4 % dans la Loire. Par rapport aux deux autres départements alpins (Savoie et Haute-Savoie), l'Isère a une part relativement faible d'emploi touristique (3,3 %). Cependant, celle-ci varie fortement au sein du département. Elle est ainsi importante dans l'Oisans (58 %), le Vercors (36 %), le massif de Belledonne (33 %). De

La part des emplois salariés dans le tourisme est plus forte en Savoie et Haute-Savoie



Source : Insee-DADS 2003

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/ra, à la rubrique « Publications ». A la même rubrique se trouvent deux annexes au document, une méthodologique et l'autre statistique.

⁽¹⁾ Pour des raisons liées à la source, cette étude ne comprend pas certains salariés des collectivités locales qui peuvent exercer des activités touristiques (remontées mécaniques en régie, campings municipaux, sites touristiques...). Ceux-ci ne sont pas toujours distingués des autres salariés de la collectivité locale dans les DADS.

Emplois des hébergements touristiques : les deux tiers en zone de montagne

même en Savoie, certaines zones sont moins touristiques, comme celle de Chambéry avec 5 % d'emplois concernés. En revanche, cette part s'élève à 47 % en Tarentaise et 23 % dans la zone d'Albertville.

En Haute-Savoie, le tourisme représente 54 % des emplois du Haut-Chablais et 32 % de ceux de la zone Giffre-Grand Massif. Le Pays du Mont Blanc et la zone Aravis-Borne se caractérisent également par une part d'emploi touristique importante (respectivement 28 et 26 %). En Ardèche, on trouve aussi des disparités entre les zones, avec un poids d'emplois liés au tourisme plus fort dans "l'Ardèche plein sud" (14,2 %) que dans "l'Ardèche plein cœur" (2,1 %).

Dans la région, on trouve ces emplois non seulement dans les activités caractéristiques du tourisme, comme par exemple l'hôtellerie ou les remontées mécaniques, mais aussi dans des secteurs partiellement liés au tourisme comme la restauration et les commerces fréquentés par une clientèle de passage et par la population résidente. On estime que 42 200 emplois salariés sont implantés dans des activités tournées intégralement vers le tourisme, soit 43 % du total. Les autres emplois se répartissent dans des activités plus ou moins fortement liées au tourisme, selon leur localisation géographique.

En Rhône-Alpes comme au niveau national, l'hôtellerie et la restauration sont les activités les plus importantes pour l'emploi touristique. Ces deux secteurs regroupent 54,4 % de l'emploi touristique rhônalpin. Contrairement au niveau national où c'est la restauration qui prime, l'hôtellerie se place en tête dans la région avec 22 800 salariés, soit 23,5 % des emplois liés au tourisme (23 % au niveau national). Si l'on ajoute les gîtes, les hébergements collectifs et les campings, l'ensemble des activités d'hébergement représente 32,7 % du total de l'emploi touristique régional. Ce secteur se place ainsi

devant la restauration qui emploie 21 100 salariés (21,7 % contre 27,5 % au niveau national).

L'ensemble des commerces génère quant à lui 12 % des emplois touristiques de la région, dont 4,6 % dans les commerces de détail non alimentaire. Grâce au ski alpin, les téléphériques et remontées mécaniques sont également un employeur important de la région avec 5,6 % des emplois touristiques.

Dans tous les départements de la région, l'hôtellerie et la restauration sont les plus gros employeurs. L'hôtellerie devance la restauration dans tous les départements excepté dans le Rhône. C'est en Ardèche que la proportion d'emploi touristique générée par l'hôtellerie et les autres types d'hébergements est la plus élevée (40,8 %). De plus, ce département est celui qui emploie le plus de salariés dans les campings, aussi bien en effectifs qu'en part (390 salariés soit 11,5 % de l'emploi touristique du département).

Les trois départements alpins attirent des amoureux de la glisse mais aussi des amateurs d'autres activités sportives. Ils génèrent des emplois touristiques dans les remontées mécaniques (de 8 à 11 % de l'emploi touristique selon le département) et dans les activités sportives à hauteur de 3 à 5 %. La part d'emploi touristique dans les remontées mécaniques est particulièrement importante dans certaines zones comme Belledonne (24 %), l'Oisans (23 %) ou le Haut-Chablais (21 %).

L'Ain et la Loire, outre leurs emplois liés à la restauration et à l'hébergement, attirent les adeptes de jeux de hasard, grâce au casino de Divonne-les-Bains et à ceux de Montrond-les-Bains et Saint-Galmier. La part d'emploi touristique dans les parcs d'attraction et les casinos s'élève ainsi à 8 % dans l'Ain (27 % dans le pays de Gex) et 5 % dans la Loire (20 % dans la zone de Montbrison).

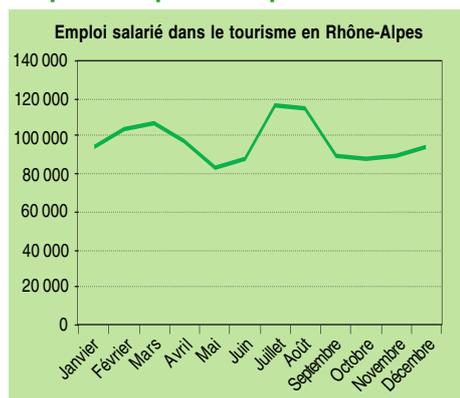
Hôtels et restaurants représentent la majorité des emplois dans le tourisme

Emploi salarié dans le tourisme par activité regroupée

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	RHÔNE-ALPES
Hôtels	1 637	831	1 692	2 846	1 034	4 621	4 497	5 650	22 809
Campings	27	386	112	90	15	28	42	101	801
Autres hébergements touristiques	206	156	337	1 272	295	314	3 467	2 120	8 168
Téléphériques, remontées mécaniques	71	0	0	1 012	1	0	2 322	2 049	5 455
Offices de tourisme	52	54	85	278	25	99	450	365	1 408
Parcs d'attractions, casinos	532	45	0	303	300	460	236	460	2 337
Gestion du patrimoine	79	36	77	73	24	86	87	60	522
Thermes et thalassothérapie	39	87	12	153	34	3	275	130	734
Restauration, cafés, tabacs	1 247	466	1 456	2 626	1 007	7 204	3 523	4 260	21 789
Activités sportives	431	130	77	387	246	911	1 030	675	3 886
Commerces et autres activités	2 344	1 177	2 025	3 903	2 683	5 871	6 084	5 232	29 319
Total	6 665	3 368	5 874	12 943	5 665	19 597	22 013	21 103	97 228
Emploi salarié total	167 787	78 178	153 924	389 302	237 947	721 283	139 037	230 295	2 117 753
Part de l'emploi salarié dans le tourisme (%)	4,0	4,3	3,8	3,3	2,4	2,7	15,8	9,2	4,6

Source : Insee - DADS 2003

Un pic d'été plus fort que celui d'hiver



Source : Insee - DADS 2003

Selon les départements, double saisonnalité ou pic d'été

L'activité touristique en Rhône-Alpes présente une double saisonnalité, avec deux pics : le plus important en juillet-août et l'autre en février-mars. Les effectifs salariés journaliers passent ainsi d'un minimum de 81 600 en basse saison (en mai) à un maximum de 120 500 pendant la haute saison d'été et 108 000 pendant la haute saison d'hiver. Cette saisonnalité est différemment marquée selon les départements.

L'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie connaissent deux pics au cours de l'année. La Savoie est le seul département où la fréquentation touristique génère plus d'emplois en hiver qu'en été. Ses effectifs culminent à 34 000 au plus fort de la saison d'hiver, alors qu'ils n'atteignent que 21 700 pendant la haute saison d'été.

Les cinq autres départements présentent un profil d'emploi touristique accentué seulement en été. Cette saisonnalité est très marquée dans l'Ain, la Loire et la Drôme qui multiplient environ par deux leurs effectifs touristiques entre le niveau le plus bas de l'hiver et le plus haut de l'été. Elle est encore plus fortement marquée en Ardèche où les effectifs font plus que tripler. Enfin, elle est peu marquée dans le Rhône où le profil plus lissé de l'emploi touristique s'explique par la présence de Lyon,

métropole attractive, dont les infrastructures permettent d'accueillir des manifestations tout au long de l'année et dont le tourisme d'affaires est particulièrement développé.

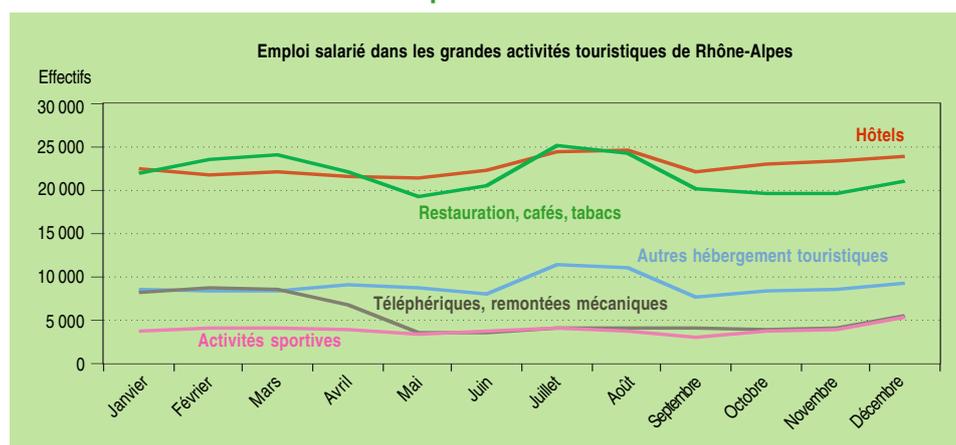
La saisonnalité se décline de façon différente selon les activités. Ainsi, les hôtels et autres hébergements touristiques présentent une saisonnalité d'été tandis que les activités de téléphériques et remontées mécaniques font plus que doubler leurs effectifs mensuels entre l'été (3 600 salariés en juin) et l'hiver (8 800 en février).

Cette saisonnalité d'été dans les hôtels et autres hébergements touristiques se retrouve dans tous les départements de la région, exceptés la Loire et le Rhône. C'est en Ardèche qu'elle est la plus marquée : le nombre de salariés est multiplié par deux entre la basse et la haute saison dans l'hôtellerie passant ainsi de 600 à 1 300, et par plus de 4 dans les autres hébergements touristiques passant de 300 à 1 300.

Dans la restauration, l'emploi lié au tourisme affiche une double saisonnalité en Rhône-Alpes, à la fois en hiver, et de façon plus marquée en été. L'effectif concerné passe ainsi de 18 600 emplois en basse saison à 26 000 en haute saison d'été et 24 300 en haute saison d'hiver. Cette double saisonnalité ne se retrouve cependant pas dans tous les départements : ce sont l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie qui influencent la saisonnalité d'hiver, tandis que dans les autres départements, la restauration attire plus de touristes en juillet-août.

Présents dans les trois départements alpins et dans l'Ain, les téléphériques et remontées mécaniques connaissent un pic pendant les mois d'hiver plus ou moins marqué selon le département. Ainsi, en Isère, l'emploi touristique lié à cette activité passe d'environ 800 salariés entre mai et décembre à 1 500 salariés en février. La fluctuation la plus importante se

Une double saisonnalité très marquée dans la restauration



Source : Insee - DADS 2003

Les salariés du tourisme : souvent jeunes et de nombreuses femmes

En Rhône-Alpes, 58 % des salariés du tourisme sont des femmes et plus de la moitié (55 %) ont moins de 35 ans. Les femmes sont largement majoritaires dans les thêmes et la thalassothérapie (80 %) et dans les offices du tourisme (75 %). Elles sont en revanche minoritaires dans les activités de remontées mécaniques (25 %) ou les parcs d'attractions et casinos (38 %). Dans l'hôtellerie, leur part s'élève à 59 % et elle est de 52 % dans la restauration et les cafés, tabacs. Plus de la moitié des salariés du tourisme sont des employés (55 %), l'autre moitié se partage entre des

ouvriers (21 %), des professions intermédiaires (17 %), des chefs d'entreprise et cadres (7 %). Le salaire moyen perçu par un salarié du tourisme est de 8,84 € net par heure.

Un saisonnier est un peu plus jeune, un peu plus souvent employé et moins bien rémunéré qu'un salarié permanent du tourisme. 57 % des emplois saisonniers sont occupés par des jeunes de moins de 26 ans et 59 % par des femmes. 66 % de ces saisonniers sont des employés. Plus de la moitié sont embauchés à temps complet. Le salaire moyen horaire perçu par un saisonnier est de 7,55 € net.

retrouve en Savoie où l'emploi triple (1 400 en juin à 4 100 en février).

Les activités sportives présentent une double saisonnalité régionale : les touristes sont attirés par le ski l'hiver et par la nature et la randonnée l'été. Ainsi dans les départements alpins, les activités sportives génèrent plus d'emplois en janvier-février et en juillet-août que le reste de l'année. En Savoie, c'est en hiver que l'emploi est le plus élevé. Cet effectif d'emploi touristique est de 1 500 en février et de 1 100 en haute saison d'été contre 600 en octobre.

En Haute-Savoie en revanche, c'est en été que l'emploi touristique lié à cette activité est le plus élevé passant de 500 à 1 000 entre la basse saison et la haute saison d'été.

Enfin, les effectifs touristiques rhônalpins liés aux activités thermales et de thalassothérapie culminent également en juillet-août. Les offices de tourisme et les parcs d'attraction et casinos emploient également un peu plus de salariés en été, même si cette saisonnalité est bien moins marquée. ■

La source : les données DADS

Cette étude se fonde sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2003. Les DADS sont fournies par tout établissement employeur. Elles couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année.

Pour des raisons liées à la source, cette étude ne comprend pas certains salariés des collectivités locales qui peuvent exercer des activités touristiques (remontées mécaniques en régie, campings municipaux, sites touristiques...). Ceux-ci ne sont pas toujours distingués des autres salariés de la collectivité locale dans les DADS.

Comment estime-t-on l'emploi touristique ?

Cette étude s'intéresse uniquement aux emplois salariés directement générés par la fréquentation

touristique. De ce fait, sont exclus les emplois non salariés, mais aussi les emplois indirects ou induits (par exemple la fabrication de caravanes ou la fabrication de farine servant à un boulanger pour fabriquer le pain qui sera consommé par un touriste). Afin de mesurer l'emploi salarié lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon deux critères : intensité touristique de leur activité et niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. Pour chaque croisement de ces deux critères, une part plus ou moins importante de l'emploi est retenue pour chaque établissement.

La région Rhône-Alpes a été découpée en une quarantaine de zones touristiques. Cette partition respecte les limites départementales. Chaque zone correspond à un ensemble de communes ayant des caractéristiques homogènes en matière de fréquentation touristique.

Une note méthodologique complète est disponible sur le site www.insee.fr/rhone-alpes.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Etienne Traynard

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Tarifs des numéros simples :
2,3 € le numéro
Code SAGE LET7028

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr

- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, mars 2007

© INSEE 2007 - ISSN 1165-5534

Pour en savoir plus :

- "L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle méthode d'estimation", *Insee première*, n° 1099, août 2006.

- "Le tourisme en France", édition 2005 - *Insee référence*.

- "Mémento du tourisme" - Direction du tourisme www.tourisme.gouv.fr